



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

# Collecte des ordures ménagères et déchetteries

Le syndicat Tri-Or est chargé de la collecte et le traitement des ordures ménagères. Vous trouverez ici les jours de ramassage pour la commune d'Asnières-sur-Oise et les horaires des déchetteries.



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

Tri-Or offre la possibilité aux résidents des 28 communes qui le composent de venir chercher gratuitement du compost sur son site de Champagne-sur-Oise du 5 octobre au 30 novembre, uniquement les mercredis de 14 h à 17 h (voir les modalités ci-contre).

Les déchets spécifiques tels que produits d'entretien des véhicules, de piscine, jardinage, bricolage, décoration, etc. doivent être apportés en déchetterie car ils sont dangereux pour notre environnement et notre santé. Il est donc important de ne pas les jeter dans la poubelle (ordures ménagères, tri sélectif) ou dans les canalisations (WC, évier). Ils doivent bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés.

## Points de collecte des textiles

Une borne Le Relais se trouve Grande-Rue en direction de Noisy-sur-Oise.

## Points d'apport volontaire

Deux points d'apport volontaire pour les verres et les papiers et cartons se trouvent devant la gendarmerie et Grande-Rue en direction de Noisy-sur-Oise.

**Bonne nouvelle : le tri devient + facile !**

**Votre bac de tri est trop petit ou cassé ?**

Contactez le Syndicat au 01 34 70 05 60 ou à l'adresse bac@tri-or.fr.

**Tous les emballages, les papiers et les cartons se trient !**

**VIDES, PAS EN SAC ET SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES**

**NOUVEAU ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Si votre couvercle est bleu ? Il sera remplacé par un couvercle jaune ou recouvert par une nouvelle étiquette cette année.**

**C'est le printemps ! Gros plan sur les déchets verts**

**LES TONDES, FEUILLES, FLEURS, BRINDILLES**

**LES BRANCHES, BRANCHAGES, TAILLES DE HAIES...**

**À jeter dans les ordures ménagères**  
Branches au diamètre inférieur à 1 cm

**À apporter en déchetterie**  
Sur présentation de votre badge ou d'une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile, à Champagne-sur-Oise ou à Villaines.

**À faire collecter en fagots par le service des encombrants**  
Vous pouvez rendre-vous avec le service de collecte des encombrants à domicile en appelant le **N° Vert 0800 089 095**

**Vos déchets verts sont une mine d'or pour votre jardin !**  
*Rien ne se perd, tout se transforme...*

**Le compostage**  
Vos déchets végétaux font partie des déchets biodégradables de votre foyer. Ils équilibrent les apports entre matières humides et résiduelles sèches qui permettent d'obtenir du compost. Vous bénéficiez ainsi d'un engrais gratuit et naturel tout en réduisant votre production de déchets.

**Le paillage**  
Éalez vos tontes et vos feuilles mortes en couche fine sur les pelouses afin de les faire sécher, plus vite.

**Le mulching**  
Vous pouvez pratiquer le mulching si votre tondeuse le permet. Cette dernière hache l'herbe au fur et à mesure et la dispose au passage sur la pelouse. Résultat : pas de ramassage et un engrais naturel et gratuit !

**Que faire des branches ?**  
Un petit espace de bois excart attirera les insectes et favorisera la biodiversité dans votre jardin. Les grosses branches d'arbres peuvent aussi alimenter votre barbecue.

Un doute, une question ? [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr) - [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr) - 01 34 70 05 60

**CHANGEMENT DES COUVERCLES ET/OU DES ÉTIQUETTES DES BACS DE TRI DES EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS**

**L'opération d'harmonisation des bacs de tri au couvercle bleu/jaune se poursuit du 11 au 29 septembre**

**DERNIÈRE PHASE 2023**

Sortez votre bac bleu ou jaune à chaque collecte du tri, du 11 au 29/09, même s'il n'est pas rempli ou vide, jusqu'à ce qu'il ait un nouveau couvercle ou une nouvelle étiquette.

Rentrez-le seulement le soir de la collecte.

**N.B. : Les bacs d'ordures ménagères et du verre ne sont pas concernés, ni les bacs déjà traités lors de la 1<sup>re</sup> phase de juin/juillet 2023.**



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS



**NOUVEAU!**  
A PARTIR DU 06/09



Les appareils électriques et électroniques sont désormais collectés à domicile sur rendez-vous



- Gros électroménager
- Petit électroménager
- Jouets électriques
- Téléphonie, câbles
- Outillage de jardin et de bricolage

Les tuyauteries doivent impérativement être purgées avant le rendez-vous (lave-linge et chauffe-eau vidangés), les réfrigérateurs et les congélateurs vidés et dégivrés.


### POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>

ou je téléphone  N° Vert 0800 089 095

Horaires du standard : lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 - 17h

Je précise la nature et le volume de tous mes encombrants.

Je peux présenter **3 m<sup>3</sup> au maximum**, ce qui équivaut à la capacité d'un petit utilitaire type fourgonnette. (75 kg maximum par objet et 2m x 1,50 m maximum) 

Je conviens d'un rendez-vous dans les 15 jours avec le service de collecte, **du lundi au samedi entre 7h et 19h.**

On m'indique le créneau du passage.

Le jour convenu, le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS. Je sors alors mes encombrants sur le trottoir devant mon habitation ou au point de regroupement convenu **et je suis présent.e au moment de la collecte.**

### Infos pratiques

Un point sur les collectes :

- Le ramassage des ordures ménagères : jeudi
- Le ramassage des bacs de tri au couvercle bleu/jaune : mercredi
- Le ramassage des bacs verts des verres alimentaires : 4<sup>e</sup> mercredi du mois
- Le ramassage des encombrants se fait sur rendez-vous en appelant gratuitement le 0 800 089 095 ou en remplissant le formulaire disponible [ici](#)

### Contact

ZA du Paradis

Rue Pasteur prolongée

95660 Champagne-sur-Oise

Mail : [info@trior.fr](mailto:info@trior.fr)

Tél. : 01 34 70 05 60

### Documents

[Calendrier Tri-Or 2023](#)

[Horaires d'été 2023 déchetteries Tri-Or](#)

[Flash Info Tri-Or avril 2023](#)

[Rapport d'activité Tri-Or 2022](#)

### Liens utiles

[Site web de Tri-Or](#)

[Arrêté municipal relatif à l'environnement et au cadre de vie](#)